

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R Ê T

n° 227.173 du 24 avril 2014

A. 198.111/VIII-8394

En cause : **BRAGINSKY Yuri**,
ayant élu domicile chez
M^e Jérôme SOHIER, avocat,
avenue Émile De Mot 19
1000 Bruxelles,

contre :

la Communauté française,
représentée par le Gouvernement,
ayant élu domicile chez
M^e Marc NIHOUL, avocat,
avenue Reine Astrid 10
1330 Rixensart.

Partie intervenante :

LAUB Shirley,
ayant élu domicile chez
M^e Monique DETRY, avocat,
rue de Praetere 25
1050 Bruxelles.

LE CONSEIL D'ÉTAT, VIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 2 novembre 2010 par Yuri BRAGINSKY qui demande l'annulation de "la décision ministérielle prise par le Ministre de l'Enseignement supérieur de la Communauté française le 19 août 2010, de désigner Madame Shirley LAUB en qualité de professeur temporaire à durée déterminée (TDD) pour le cours de «instrument - violon» au Conservatoire royal de Bruxelles, pour un volume horaire de 8/12^{èmes}, du 15 septembre 2010 au 14 septembre 2011";

Vu l'arrêt n° 226.137 rendu par le Conseil d'État le 21 janvier 2014;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêt n° 226.137, relative au numéro de l'arrêt lui-même; qu'il convient de la rectifier comme indiqué au dispositif,

D É C I D E :

Article unique.

En première page, il y a lieu de lire "ARRÊT n° 226.137 du 21 janvier 2014".

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le vingt-quatre avril deux mille quatorze par :

M. VANHAEVERBEEK,	président de chambre,
M ^{me} VANDERNACHT,	conseiller d'État,
M. CAMBIER,	conseiller d'État,
M ^{me} VAN HOVE,	greffier.

Le Greffier,

Le Président,

F1. VAN HOVE.

J. VANHAEVERBEEK.